

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS615

présenté par

Mme Bessot Ballot, M. Besson-Moreau, M. Raphan, Mme Bureau-Bonnard, M. Daniel,
Mme Bagarry et M. Freschi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.